### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINT-COLOMBAN L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 21 novembre 2017 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Étienne Urbain, district 1 Éric Milot, district 2 Isabel Lapointe, district 3 Sandra Mercier, district 4 Danielle Deraiche, district 5 Dany Beauséjour, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent. Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Xavier-Antoine Lalande, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

### RÉSOLUTION 319-11-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT que** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance.

### **SUIVI**

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

## <u>RÉSOLUTION 320-11-17</u> <u>APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE</u> TENUE EN SEPTEMBRE

**CONSIDÉRANT que** copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017.

## <u>DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2017</u>

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 septembre au 31 octobre 2017. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant d'un million deux cent soixanteseize mille trois cent quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (1 276 391,97 \$) en référence aux chèques numéros 19568 à 19831 et a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

### RÉSOLUTION 321-11-17 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer, au montant d'un million sept cent soixante-douze mille sept cent six dollars et soixante cents (1 772 706,60 \$), en référence aux chèques numéros 19832 à 20078;

**D'AUTORISER** le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

## RÉSOLUTION 322-11-17 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

**CONSIDÉRANT que** la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT que** la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et unanimement résolu:

**QUE** la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par

le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28 \$) par habitant par année, soit un total de cent quarante dollars (140 \$) par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

**QUE** la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui serait apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### **RÉSOLUTION 323-11-17**

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE SCOLAIRE MUNICIPAL ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN RELATIVEMENT À L'ÉCHANGE DE SERVICES ET À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

**CONSIDÉRANT que** la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et la Ville de Saint-Colomban désirent conclure une entente relativement à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer le protocole d'entente scolaire municipal entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et la Ville de Saint-Colomban relativement à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban.

### **RÉSOLUTION 324-11-17**

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACCOMPAGNEMENT D'UN STAGIAIRE POUR LE SERVICE DU GREFFE – DIVISION DES ARCHIVES

**CONSIDÉRANT que** le Service des archives a débuté la numérisation des archives municipales, ce qui mobilise les ressources humaines;

**CONSIDÉRANT que** le Service a été sollicité par un établissement scolaire afin d'accueillir un stagiaire;

**CONSIDÉRANT que** le stage en techniques de la documentation est non rémunéré:

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la greffière relativement à l'accompagnement de madame Stéphanie Vermette à titre de stagiaire en techniques de la documentation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

**D'ACCUEILLIR** madame Stéphanie Vermette à titre de stagiaire en techniques de la documentation pour une période de quatre (4) semaines, et ce, du 26 février 2018 au 23 mars 2018 inclusivement.

### <u>RÉSOLUTION 325-11-17</u> CESSATION D'EMPLOI – EMPLOYÉ 700 002

CONSIDÉRANT que l'employé 700 002 n'est plus à l'emploi de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et unanimement résolu:

**D'ENTÉRINER** la cessation d'emploi de l'employé 700 002, laquelle est effective au 30 juin 2017.

### RÉSOLUTION 326-11-17 ADOPTION DE LA POLITIQUE 8012 PORTANT SUR LA FAMILLE, LES AÎNÉS ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT que la Ville désire adopter la présente politique;

**CONSIDÉRANT que** le comité relatif à la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées recommande unanimement l'adoption de la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

**D'ADOPTER** la politique 8012 portant sur la famille, les aînés et les personnes handicapées en date du 21 novembre 2017.

### RÉSOLUTION 327-11-17

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DE POURSUIVRE LE PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF

**CONSIDÉRANT que** par la résolution 208-06-17 la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Rivière-du-Nord a été mandatée afin de mettre en place un projet pilote de transport collectif;

**CONSIDÉRANT** les courts délais offerts afin de recevoir l'offre de service en transport en commun avant l'adoption du budget de la MRC;

**CONSIDÉRANT que** la promotion du service a déjà engendré la dépense de fonds publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et unanimement résolu:

**DE DEMANDER** à la MRC de La Rivière-du-Nord de poursuivre le projet de transport collectif jusqu'au 02 juin 2018, date de fin du service.

### **RÉSOLUTION 328-11-17**

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC BELL MOBILITÉ INC. ET TELUS COMMUNICATIONS INC. RELATIVEMENT À LA TOUR DE COMMUNICATION SITUÉE AU GARAGE MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT que** la Ville est partie à un bail avec Bell Mobilité Inc. relativement à la location d'un espace situé au garage municipal pour l'exploitation d'une tour de communication;

**CONSIDÉRANT que** Bell Mobilité Inc. a procédé à la vente de certains actifs, dont notamment la tour de communication visée par le bail, à Telus Communications Inc.;

**CONSIDÉRANT qu**'à cet effet, il y a lieu de conclure une convention de cession, de prise en charge et de modification avec Bell Mobilité Inc. et Telus Communications Inc. relativement au bail de la tour de communication située au garage municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la convention de cession, de prise en charge et de modification entre Bell Mobilité Inc., Telus Communications Inc. et la Ville de Saint-Colomban.

## RÉSOLUTION 329-11-17 AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DES SERVICES PROFESSIONNELS D'AVOCATS (ADM-SP-2017-258)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des services professionnels d'avocats (ADM-SP-2017-258).

# AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 636-2014, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Isabel Lapointe donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1012 intitulé Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Saint-Colomban abrogeant et remplaçant le règlement 636-2014, tel qu'amendé.

# PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1012 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 636-2014, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Isabel Lapointe, ayant donné l'avis de motion, séance tenante, procède à la présentation du projet de règlement 1012 relatif au Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Saint-Colomban, abrogeant et remplaçant le règlement 636-2014, tel qu'amendé lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Monsieur le conseiller Étienne Urbain donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1015 relatif aux modalités de publication des avis publics.

### PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Le président de l'assemblée procède à la présentation du projet de règlement numéro 1015 relatif aux modalités de publication des avis publics lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et Villes (RLRQ, c. C-19).

### DÉPÔT DES DIVULGATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est procédé au dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des élus, soit monsieur le maire Xavier-Antoine Lalande, mesdames les conseillères Isabel Lapointe, Sandra Mercier et Danielle Deraiche et messieurs les conseillers Étienne Urbain, Éric Milot et Dany Beauséjour, le tout conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. (RLRQ, c. E-2.2, article 357 et suivants) et à la transmission d'un relevé des membres qui ont déposé leur déclaration au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### DÉPÔT DU RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

La greffière de la Ville et présidente d'élection dépose au Conseil municipal le rapport relatif à la dernière élection municipale générale tenue le 05 novembre 2017.

### RÉSOLUTION 330-11-17 CONSENTEMENT À RECEVOIR LES AVIS DE CONVOCATION AUX SÉANCES SPÉCIALES PAR COURRIEL

**CONSIDÉRANT que** le règlement de régie interne des séances du Conseil municipal prévoit la possibilité de signifier les avis de convocation des séances spéciales du Conseil municipal par courriel;

**CONSIDÉRANT que** dans une optique de saine gestion des fonds publics, ce mode de signification s'avère efficace et économique;

**CONSIDÉRANT que** tous les membres du Conseil présents consentent à ce mode de signification;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu:

**D'AUTORISER** la greffière à signifier les avis de convocation des séances spéciales par courriel, conformément au règlement de régie interne des séances du Conseil municipal.

### RÉSOLUTION 331-11-17 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DE DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT qu**'il y a lieu de modifier et de mettre à jour la liste des conseillers municipaux responsables de divers comités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**DE MODIFIER** les résolutions antérieures de manière à annuler toute nomination antérieure incompatible avec la présente résolution;

**DE NOMMER** les conseillers municipaux responsables des divers comités, comme suit:

Comités	Responsable(s)
Connico	. ,
Comité des finances	Dany Beauséjour  Danielle Deraiche
Comité de retraite	Eric Milot (substitut)
Ressources humaines	Dany Beauséjour
Comité de la sécurité publique	Danielle Deraiche
Comité de la sécurité incendie	Eric Milot
Comité des travaux publics	Isabel Lapointe Danielle Deraiche
Comité consultatif d'urbanisme	Dany Beauséjour Danielle Deraiche
Comité Habitation à loyer modique (HLM)	Isabel Lapointe
Comité de développement durable de la Rivière-du-Nord	Maire suppléant (substitut)
Tricentris-Centre de tri	Étienne Urbain
Comité Agenda 21	Sandra Mercier
Comité des sports et loisirs	Sandra Mercier Étienne Urbain
Comité culturel	Isabel Lapointe Sandra Mercier
Régie intermunicipale du Parc de la Rivière-du-Nord	Maire suppléant (substitut)
Comité des jeunes, de la famille, des aînés et des personnes handicapées	Isabel Lapointe
Comité consultatif d'environnement	Sandra Mercier

Centre d'entraide de Saint-	Danielle Deraiche
Colomban	Étienne Urbain

### <u>RÉSOLUTION 332-11-17</u> <u>NOMINATIONS À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT</u>

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

**DE NOMMER** les conseillers suivants, à titre de maire suppléant, pour les périodes mentionnées:

•	Madame Isabel Lapointe	21 novembre 2017 au 20 mai 2018;
•	Monsieur Étienne Urbain	21 mai 2018 au 20 novembre 2018;
•	Monsieur Dany Beauséjour	21 novembre 2018 au 20 mai 2019;
•	Madame Danielle Deraiche	21 mai 2019 au 20 novembre 2019;
•	Madame Sandra Mercier	21 novembre 2019 au 20 mai 2020;
•	Madame Isabel Lapointe	21 mai 2020 au 20 novembre 2020;
•	Monsieur Étienne Urbain	21 novembre 2020 au 20 mai 2021;
•	Monsieur Dany Beauséjour	21 mai 2021 à la fin du mandat.

## <u>DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DES PERMIS DES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME</u>

Les rapports mensuels des permis pour les mois de septembre et octobre 2017 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme sont déposés.

# RÉSOLUTION 333-11-17 AUTORISATION DE SIGNATURE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE LA PASSERELLE DE LA RUE DE L'ADAMAS

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire procéder à la réalisation du projet de passerelle pour la rue de l'Adamas;

**CONSIDÉRANT que** les travaux requièrent l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** monsieur Frédéric Broué, directeur général adjoint, ou toute personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec relativement à ce projet;

**D'AUTORISER** monsieur Frédéric Broué, directeur général adjoint, à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, y compris l'attestation d'exactitude.

# RÉSOLUTION 334-11-17 AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (URB-SP-2017-254)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la collecte des matières résiduelles (URB-SP-2017-254).

## RÉSOLUTION 335-11-17 OCTROI DE CONTRAT - PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE JACQUES (ENTRE LE 723 ET LE 751 RUE JACQUES) (TP-SP-2017257)

**CONSIDÉRANT que** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le pavage d'une partie de la rue Jacques (entre le 723 et le 751 rue Jacques) (TP-SP-2017-257);

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions du 19 septembre 2017:

ENTREPRISES	PRIX
LEGD Inc.	110 346,00 \$
Uniroc Construction Inc.	126 112,00 \$
Pavages Multipro Inc,	129 509,90 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise LEGD Inc., et ce, conformément à leur soumission, datée du 19 septembre 2017, au montant de cent dix mille trois cent quarante-six dollars (110 346 \$) excluant les taxes applicables;

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2010 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à l'entrée en vigueur de ce règlement;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 22-300-09-711, projet 2017-17.

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville,	trésorière

## RÉSOLUTION 336-11-17 OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN CONTENEUR POUR L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIEL AU GARAGE MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire faire l'acquisition d'un conteneur pour l'entreposage de matériel au garage municipal;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- Conteneurs S.E.A. Inc.;
- Conteneurs Québec.

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Conteneurs S.E.A. Inc.	6 800 \$
Conteneurs Québec	8 100 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à la compagnie Conteneurs S.E.A. Inc., au coût de six mille huit cents dollars (6 800 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 31 octobre 2017;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-726, projet 2017-97.

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville,	trésorière

## RÉSOLUTION 337-11-17 AUTORISATION DE TRAVERSES ET DROITS DE PASSAGE AU CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES

**CONSIDÉRANT** la demande du *Club de motoneige les Lynx de Deux-Montagnes* afin d'obtenir un droit de traverse et de passage pour la saison 2017-2018 sur certaines parties du chemin de la Rivière-du-Nord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et unanimement résolu:

**D'AUTORISER** la traverse et le passage des motoneigistes sur certaines parties du chemin de la Rivière-du-Nord, le tout tel qu'illustré à la carte de sentiers;

Ladite entente est conditionnelle à ce que les motoneigistes respectent toute règlementation en vigueur.

### PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 4001-2017-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4001 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES ARRÊTS OBLIGATOIRES

Le président de l'assemblée procède à la présentation du projet de règlement 4001-2017-01 modifiant le règlement 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé, afin de modifier la liste des arrêts obligatoires lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

# RÉSOLUTION 338-11-17 AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE PIÉTONNIÈRE DANS LE SECTEUR DU LAC RINFRET (TP-SP-2017260)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'aménagement d'une voie piétonnière dans le secteur du lac Rinfret (TP-SP-2017-260).

### <u>DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR RÉMY FILLIATRAULT À TITRE DE POMPIER</u>

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 11 septembre 2017, de monsieur Rémy Filliatrault, occupant la fonction de pompier.

### <u>DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR VINCENT CHARBONNEAU, OCCUPANT LA FONCTION DE CAPITAINE</u>

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 13 novembre 2017, de monsieur Vincent Charbonneau, occupant la fonction de capitaine.

### DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR NICOLAS STIVAL, OCCUPANT LA FONCTION DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 27 octobre 2017, de monsieur Nicolas Stival, occupant la fonction de directeur du Service de sécurité incendie.

### RÉSOLUTION 339-11-17 NOMINATION D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**CONSIDÉRANT que** le poste de directeur du Service de sécurité incendie est vacant depuis le 30 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général de nommer monsieur Christian Viau-Souligny à titre de directeur du Service sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

**D'ENTÉRINER** la nomination de monsieur Christian Viau-Souligny, à titre de directeur du Service de sécurité incendie à compter du 30 octobre 2017;

**DE LUI VERSER** un salaire annuel correspondant à l'échelon 1 de la fonction de directeur du Service de sécurité incendie et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

### **RÉSOLUTION 340-11-17**

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

**CONSIDÉRANT que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT que** la Ville de Saint-Colomban désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT que** la Ville de Saint-Colomban prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT que** la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Rivière-du-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande d'aide financière pour la formation d'un pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps

partiel du ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Rivière-du-Nord.

**D'AUTORISER** le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents requis.

### RÉSOLUTION 341-11-17 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE CLÔTURES POUR LE PARC DE LA RUE DE L'ALIZÉ

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire faire l'acquisition de clôtures pour le parc de la rue de l'Alizé;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- Les Clôtures Monette;
- Clôture Sauvageau Inc.;
- Clôture des hauteurs.

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Clôture Sauvageau Inc.	1 305 \$
Les Clôtures Monette	2 030 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à la compagnie Clôture Sauvageau Inc., au coût de mille trois cent cinq dollars (1 305 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 02 novembre 2017;

**D'IMPUTER** cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-14-711, projet 2016-16.

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière	

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions s'est tenue de 19h35 à 20h21.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Roland Leduc

 La publication dans le Colombanois des responsabilités de chacun des conseillers.

#### Monsieur Roméo de Carufel

• Utilisation du numéro d'employé lors d'une cessation d'emploi.

#### Madame Josée Pratte

 Position du Conseil relativement au dossier de Cour relatif au golf Bonniebrook (700-17-010644-143).

### Monsieur Éric Miljours

• Le dossier de Cour relatif au golf Bonniebrook (700-17-010644-143).

### Monsieur Robert Varnaitis

• Le mode de vie recherché par les gens habitant au golf Bonniebrook.

### Madame Chantale Filion

- L'aménagement d'une voie piétonnière au Lac Rinfret;
- Le coût d'entretien des parcs;
- Le dossier de Cour relatif au golf Bonniebrook (700-17-010644-143).

### Monsieur Normand St-Louis

• Le dossier de Cour Ville de Saint-Colomban c. Normand St-Louis.

### RÉSOLUTION 342-11-17 CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h21 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Xavier-Antoine Lalande	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière